



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 565, BOULEVARD BRASSARD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal, le **5 septembre 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'ajout d'un bâtiment complémentaire (remise) n'est pas conforme à la réglementation municipale puisque la superficie totale des bâtiments complémentaires excède celle permise par le règlement.

Superficie de terrain pouvant être occupé par des bâtiments complémentaires:	10,0 %
Superficie projetée de terrain qui sera occupé par des bâtiments complémentaires:	13,8 %
Superficie au sol dérogeant la norme du règlement de zonage:	3,8 %

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 571 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 565, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois d'AOÛT
deux mille dix-huit.**



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA